



Droit civil - droit familial

Par **Iarousse**, le **04/05/2009** à **14:23**

Bonjour, nous avons déposé un dossier de surendettement auprès de la banque de France de Valenciennes qui a été irrecevable, nous avons fait appel. Je suis convoqué au tribunal de grande instance le 27 mai 2009. Voilà, mes questions: je voudrais savoir quels arguments que je puisse trouver pour ma défense. J'ai effectué ces crédits sans le consentement de mon mari. Il a déposé une plainte pour imitation de signature qui a été refusé. Mais ils ont pris note. Pouvez-vous nous informer sur les démarches que l'on puisse effectuer.